



FEUILLE DE ROUTE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ 2023-2027

**Etat d'avancement
au 14 décembre 2023**



PRÉVENTION

PRIORITÉ 1

Utiliser Mon espace santé au quotidien pour gérer sa santé

1-1. Alimentation de Mon espace santé

→ Atteindre un rythme de 250 millions de documents de santé par an alimentés dans Mon espace santé par les professionnels fin 2023 et 400 millions fin 2026

DNS - CNAM - ANS

A fin novembre, le rythme annuel d'alimentation de Mon espace santé par les professionnels s'est établi à 221 M de documents par an, avec une hausse de +50% au cours des trois derniers mois.



1-2. Envoi d'ordonnance par messagerie citoyenne

→ Lancer les premiers usages de la messagerie Mon espace santé pour l'envoi d'ordonnances aux pharmaciens dès mai 2023 et concevoir une interface de programmation (API) messagerie citoyenne en 2024

CNAM - DNS

L'envoi d'ordonnance depuis Mon espace santé a été mis en place en mai 2023. Le déploiement se poursuit par l'ouverture de boîtes aux lettres MSS adaptées en pharmacie (BAL orga).



1-3. Carnet de santé de l'enfant

→ Intégrer dans Mon espace santé les rappels des examens obligatoires et les conseils sur la santé de l'enfant d'ici fin 2023 ainsi que les comptes-rendus et certificats de santé d'ici 2025

CNAM - DNS

Les courbes de croissance des enfants ont été intégrées dans Mon espace santé. Des premiers conseils personnalisés s'affichent en fonction de l'âge des enfants. Les premiers rappels d'examens obligatoires de suivi de santé des enfants seront disponibles début 2024. Le versement des comptes-rendus des examens médicaux issus des professionnels de ville seront mis en œuvre au deuxième semestre 2024.



1-4. Articulation des portails santé pour les personnes

→ Construire les premiers parcours articulés entre Mon espace santé, Santé.fr et le compte ameli (âges clés, santé de la femme, etc.) dès 2024

CNAM - DNS - DSS

Le compte Ameli prévoit déjà des premiers renvois vers Mon espace santé. Fin janvier, Mon espace santé renverra sur Santé.fr notamment pour trouver des effecteurs pour faire ses bilans de prévention. Des ateliers de travail ont eu lieu sur les articulations et périmètres respectifs Ameli / Santé.fr.





PRÉVENTION

PRIORITÉ 2

Développer une prévention personnalisée

2-1. Prévention personnalisée dans Mon espace santé

→ Envoyer les premières notifications personnalisées de prévention dans Mon espace santé courant 2024

CNAM - DNS

Le décret autorisant la prévention personnalisée dans Mon espace santé permettra d'envoyer aux usagers des rappels de prévention autour de parcours clés (santé de l'enfant, examens buccodentaires, etc.). Ils feront ensuite l'objet de campagnes de prévention ciblées par le biais de la page d'accueil et de la messagerie sécurisée.



2-2. Bilans aux âges clés

→ Permettre à 1 million de patients de préparer un bilan de prévention dans Mon espace santé d'ici 2027

DNS - CNAM

Au lancement de la campagne pour les bilans de prévention, les usagers éligibles seront invités sur Mon espace santé à remplir et partager via leur dossier médical un auto-questionnaire de prévention visant à préparer les RDV de bilan prévention. Ils pourront accéder à leur plan personnalisé de prévention (PPP) envoyé par les professionnels de santé effecteurs.

En parallèle, Santé.fr proposera aux usagers une cartographie des professionnels de santé effecteurs des bilans prévention afin d'accéder facilement aux canaux de prise de RDV de ces derniers.



2-3. Prévention du côté des PS

→ Favoriser le développement de fonctionnalités de prévention et de gestion populationnelle dans les logiciels de professionnels de santé d'ici 2027

DNS - ANS

Travaux à cadrer.



2-4. Santé environnementale

→ Dès 2024, lancer un groupe de travail dans le cadre du CNS pour poser un diagnostic et définir des orientations et actions concrètes

DNS

Un groupe de travail "Données géolocalisées en santé" a été lancé à l'échelle nationale sous l'égide du CNIG (Conseil national de l'information géolocalisée), du Health Data Hub et de la DNS au T4 2023 afin de poser un premier diagnostic.





PRÉVENTION

PRIORITÉ 3 **Rendre chacun acteur de sa santé et maître de ses données**

3-1. Catalogue d'applications avec échanges

→ Référencer plus de 50 applications proposant des échanges avec Mon espace santé d'ici fin 2026

GIE Sesam-Vitale - ANS - CNAM - DNS

A date, 28 applications sont référencées dans le catalogue de service de Mon espace santé. Le guichet qui permet les échanges de données est ouvert. Mais aucune application n'a encore finalisé son dossier de référencement avec échange de données.



3-2. Accès temporaire à Mon espace santé

→ Dès 2024, définir les différentes modalités de partage d'accès à la main du citoyen en fonction des contextes de prise en charge

CNAM - DNS

Les modalités d'accès temporaire des PS sont en cours de développement dans le cadre du bouquet de services aux professionnels.



3-3. Contrôle d'accès aux données

→ Publier dès 2024 un document de cadrage de la gestion enrichie des préférences d'accès à Mon espace santé (définir ses préférences sur l'usage secondaire, autoriser un professionnel à déléguer à un autre, etc.)

CNAM - DNS - ANS

Les autorisations d'accès aux applications référencées sont d'ores et déjà techniquement implémentées dans Mon espace santé.





PRÉVENTION

PRIORITÉ 4

Accompagner tous les citoyens pour qu'ils s'approprient la santé numérique, en particulier les plus fragiles et les plus vulnérables

4-1. Accompagnement au numérique en santé et inclusion numérique

→ 80 % des établissements sanitaires et médico-sociaux ont mis en place des actions de sensibilisation d'ici fin 2027

DNS - ANCT - ARS/Grades

2 126 ambassadeurs Mon espace santé ont accompagné les 18 coordinateurs régionaux pour mettre en place 1 994 actions de sensibilisation en 2023 et sensibiliser à Mon espace santé 114 852 personnes. Le détail de la localisation des actions n'a pas été enregistré en 2023, cela sera fait à partir de 2024.



4-2. Formation des médiateurs numériques

→ Former 10 000 médiateurs au numérique en santé d'ici juin 2026

DNS - ANCT - GIP PIX

Publication de l'AMI Compétences Métiers d'Avenir "médiateur numérique" en ligne, en attente des réponses des candidats d'ici début 2024.



4-3. Délégation à un aidant

→ Prévoir les modifications législatives nécessaires à la délégation à un aidant d'ici fin 2023 et intégrer le dispositif dans Mon espace santé courant 2024.

DNS - CNAM

Les évolutions « produit » dans Mon espace santé sont planifiées pour la fin du S1 2024. Une évolution législative est prévue dans le cadre du projet de loi "Fin de Vie" permettant de déployer effectivement la fonctionnalité.





PRÉVENTION

PRIORITÉ 5 Faire bénéficier à tous des innovations en santé numérique

5-1. Co-conception

→ Co-financer 30 tiers lieux et 100 expérimentations d'ici 2026 en identifiant les pistes de pérennisation du financement de l'innovation dans les organisations de soin

DNS - BDT

10 Tiers Lieux d'Expérimentation lauréats et 23 projets d'expérimentations financés (vague 1). Les lauréats de la vague 2 seront rendus publics fin janvier 2024.



5-2. Grands défis

→ Lancer dès le premier trimestre 2024 deux Grands défis (sur la santé mentale et la prévention de la perte d'autonomie) et publier les feuilles de routes associées

DNS - DMSMP - AIS - DGE DGRI - CNSA

La rédaction des feuilles de route des deux Grands Défis (« Numérique et bien vieillir » et « Numérique en santé mentale ») a débuté et leurs comités d'experts sont en cours de constitution. Les consultations publiques sont prévues au T1 2024.



5-3. Evaluation clinique et économique

→ Publier dès 2024 une grille d'évaluation des dispositifs médicaux numériques harmonisée avec nos homologues européens et co-financer d'ici 2026 plus de 75 évaluations cliniques de dispositifs médicaux numériques

DNS - HAS - DGE - DGRI BpiFrance

L'harmonisation Européenne des principes d'évaluation clinique des dispositifs médicaux numérique (DMN) a été proposée comme travail spécifique du groupe de coordination du futur règlement européen sur l'évaluation des technologies médicales, et pourra s'appuyer sur les travaux de la Task Force Harmonisation Européenne des évaluations cliniques des DMN pilotée par la DNS et EIT Health.



5-4. Marquage CE

→ D'ici fin 2026, gagner 6 mois sur les délais de délivrance du marquage CE médical

DGE - DNS - AIS

14 masters « affaires réglementaires » créés pour augmenter le vivier de compétences chaque année. Guichet Diagnostic Dispositif Médical opéré par bpiFrance a déjà accompagné en 1 an 133 entreprises dont 79 dans le numérique.



5-5. Essais cliniques

→ Lancer une interface de programmation (API) de lecture de la base des essais cliniques en France au premier trimestre 2024

DNS - DGS - DNUM

Une API FHIR pour exposé les 24 champs de la base nationale SI RIPH a été développée. Les données sont traduites automatiquement. Une ultime analyse juridique est attendue pour permettre l'ouverture publique de l'API, a publication de la documentation technique et du guide d'implémentation.



5-6. Prise en charge anticipée

→ Atteindre les 50 dispositifs médicaux numériques ayant candidaté à la prise en charge anticipée d'ici fin 2026

DNS - DSS - HAS - ANS CNAM

Plus de 1500 patients atteints de cancer bénéficient depuis novembre 2023 d'une prise en charge en télésurveillance en oncologie suite à la validation de PECAN d'un premier dispositif médical numérique. Le cadre réglementaire et tarifaire en place pour la télésurveillance et les forfaits pour les thérapies numériques seront publiés début 2024. Les guichets HAS et ANS sont opérationnels et évaluent les premiers dossiers.





PRIORITÉ 6 Permettre aux professionnels d'accéder à l'historique de santé des patients qu'ils prennent en charge

PRISE EN CHARGE

6-1. Consultation de Mon espace santé par les professionnels

→ Plus de 50 % des médecins en activité consultent au moins une fois le contenu du profil Mon espace santé de leurs patients dans l'année d'ici fin 2026

DNS - CNAM - ANS

Les professionnels peuvent d'ores et déjà consulter le profil Mon espace santé de leur patient, en se connectant par eCPS à l'interface web du DMP ou par le biais de leur logiciel métier (En médecine de ville). En octobre, les médecins de ville ont ainsi consulté plus de 90.000 profils Mon espace santé.



6-2. Accès aux ressources d'imagerie

→ Ouvrir l'accès par les professionnels aux images de leur patient via un lien dans le compte-rendu d'imagerie d'ici 2025

DNS - ANS

Construction quasi finalisée du dispositif "Drimbox", pour déploiement d'ici 2025 dans le cadre de la vague 2 du Ségur numérique



6-3. MaSanté@UE

→ Ouvrir l'accès des professionnels européens aux documents de santé des patients français d'ici fin 2026

ANS - CNAM

Cas d'usage MaSanté@UE avec DNS, ANS, CNAM financé à hauteur de 4M euros (60% financé par la Commission européenne) Kickoff le 04/10/2023 Grant agreement signé en novembre 2023





PRIORITÉ 7

Améliorer l'intégration et l'ergonomie des services socles dans les outils que les professionnels de santé utilisent au quotidien

PRISE EN CHARGE

7-1. Résoudre les irritants numériques des professionnels

→ Dès 2023, expérimenter un mécanisme de mesure de la satisfaction des professionnels de santé, notamment libéraux, vis-à-vis de leur logiciel métier

DNS - ANS - CNAM

Un dispositif d'évaluation de la satisfaction des professionnels de santé sur leur logiciel Ségur a été mis en œuvre. Des travaux sont menés sur les irritants prioritaires remontés par les professionnels par des canaux divers et un séminaire réunissant les médecins de ville et leurs éditeurs du 20/11 a permis de travailler sur les principaux enjeux à prioriser pour améliorer la satisfaction des PS.



7-2. Hop'EN2

→ Lancer un nouveau programme d'accompagnement du numérique intra-hospitalier en 2024

DGOS - DNS

Lancement des travaux de construction du programme avec les ARS.



7-3. Simplification et digitalisation des parcours administratifs à l'hôpital

→ Atteindre 1 200 établissements de santé utilisateurs de CDRI et 650 établissements de santé utilisateurs de ROC d'ici fin 2024

DGOS - ANS - CNAM - GIE - SESAM-Vitale

980 établissements sont utilisateurs de CDRI à fin septembre 2023
269 établissements de santé utilisent le dispositif ROC à mi-novembre 2023 et 326 établissements ont terminé la phase de préparation et sont en attente de raccordement.





PRIORITÉ 8

Déployer le bouquet de services aux professionnels, l'ordonnance numérique et des moyens d'identification sécurisés pour les professionnels de santé

PRISE EN CHARGE

8-1. Lancement du portail Bouquet de services aux professionnels

→ Lancer dès le deuxième trimestre 2024 le portail Bouquet de Services aux Professionnels (BSP)

CNAM - DNS - ANS
GIE SESAM-Vitale - DGOS - HAS

"Amelipro" est le socle du portail Bouquet de services aux professionnels de santé. Il propose actuellement une trentaine de services. Il sera enrichi début 2024 de services numériques (carnet de santé de l'enfant, reprise du webPSDMP etc.)



8-2. Ouverture de nouvelles interfaces d'accès à Mon espace santé pour les outils professionnels

→ Mettre en place de nouvelles interfaces d'accès à Mon espace santé pour les outils professionnels dès 2025

CNAM - DNS - ANS
GIE SESAM-Vitale

Les logiciels des professionnels qui seront référencés dans le cadre de la vague 2 du programme Ségur numérique en 2024 disposeront d'interfaces de consultation simplifiées au dossier médical de Mon espace santé, intégrées par API dans le logiciel.



8-3. Pro Santé Connect, un service socle confirmé, intégré dans les services de l'Assurance Maladie

→ Dès mi-2024, ouvrir l'accès via Pro Santé Connect au DMP, à l'INS et à Ordonnance numérique, puis aux feuilles de soins électroniques. D'ici 2027, PSC est qualifié substantiel eIDAS et compte 1 million d'utilisateurs chaque jour

CNAM - ANS

Il y a environ 2 millions de connexion mensuelles à Pro Santé Connect, avec 350 services raccordés à l'heure actuelle.

Amelipro et le webpsDMP sont déjà accessibles via eCPS depuis décembre 2022.

L'accès via Pro Santé Connect au DMP, à l'INSi et à l'Ordonnance numérique sera développé pour un usage intégré aux logiciels des professionnels de santé au T2 2024 et sera déployé dans le cadre de la vague 2 du programme Ségur numérique. Des travaux sont en cours pour élever le niveau de sécurité de l'enregistrement des professionnels au RPPS (vérification d'identité) afin de qualifier Pro Santé Connect au niveau substantiel eIDAS.



8-4. Ordonnance numérique

→ Atteindre, d'ici fin 2024, 75 % du marché des logiciels de cabinet ayant passé avec succès les pré-séries et 40 000 médecins ayant créé une première ordonnance

CNAM - DNS - DSS

6 éditeurs de logiciels de cabinet ont validé les préséries, ce qui représente :

- 35% des parts de marché des logiciels de cabinet pour les médecins généralistes.
- 16,4% des parts de marché des logiciels de cabinet pour les médecins spécialistes.
- 14 036 médecins, généralistes et spécialistes, ont créé au moins une ordonnance numérique.



8-5. Généralisation de l'authentification à 2 facteurs dans les établissements

→ En 2027, les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux disposent de moyens d'authentification à deux facteurs pour se connecter à leurs applications sensibles.

ANS - DNS

Le programme HospiConnect visant à accélérer les travaux de sécurisation de l'identification électronique en établissement est en cours de lancement pour 2024-2025 (authentification à 2 facteurs, SSO, Pro Santé Connect).





PRIORITÉ 9

Simplifier l'outillage de la coordination locale des parcours de santé

PRISE EN CHARGE

9-1. Optimiser l'offre territoriale de services numériques

→ Dès le premier trimestre 2024, publier une cartographie des services numériques régionaux mis en œuvre par les ARS et les Grades, avec les niveaux de maturité à la doctrine, des synergies et des premières perspectives de décommissionnement prévues

ANS - ARS/GRADes - DNS

Travaux avec les ARS et les GRADes pour identifier les données pertinentes à publier, à partir d'un référentiel partagé dans une première version de la cartographie, sur le site esante.gouv puis sur l'Observatoire de la esanté.

Recueil des attentes des représentants des PS et ES, et autres acteurs susceptibles d'être intéressés. Les informations de conformité à la doctrine (intégration des référentiels et services socles) seront, entre autres, affichées. Les régions pourront également afficher les perspectives d'évolutions des services (ex projets en cours de convergence ou d'arrêt progressif)"



9-2. E-parcours

→ Dès la mi-2024, avoir mis en place l'intégration technique de Pro Santé Connect et de l'alimentation de Mon espace santé dans toutes les solutions e-parcours, avec, à partir de 2025, un usage majoritaire sur le périmètre des professions enrôlées au RPPS+

DGOS - ARS/GRADes - DNS

L'accès aux outils e-parcours via PSC sera possible techniquement début 2024, l'usage est conditionné à l'enrolement effectifs des professionnels au RPPS+. Le sujet de l'alimentation du DMP est en cours d'étude avec la CNAM.



9-3. MSS instantanées

→ Permettre des communications instantanées sécurisées entre professionnels de santé à partir de différentes solutions de messagerie du marché à partir de 2026

ANS - DNS

L'expérimentation embarque directement 3 éditeurs (MSFT, Mipih, Pandalab). Un pilote terrain est en cours de conception et devrait être lancé début 2024.





PRIORITÉ 10

Renforcer la formation et l'accompagnement au numérique des professionnels de santé, du médico-social et du social

PRISE EN CHARGE

10-1. Formation initiale des PS au numérique

→ D'ici 2027, intégrer une formation au numérique en santé dans l'ensemble des formations initiales du sanitaire, social et médico-social et former 500 000 élèves

DNS - DGESIP - DGOS

Des référentiels de compétences ont été définis selon les pratiques métiers et ont été intégrés dans les programmes de 14 formations de professionnels de santé. Leur enseignement sera obligatoire à partir de 2024 et 2025. D'autres réingénieries sont en cours. +20 000 étudiants en santé et social ont débuté leur formation au numérique en santé lors de la rentrée universitaire 2023.



10-2. Formation continue des PS au numérique

→ D'ici 2027, intégrer une formation au numérique dans le catalogue de formation de tous les opérateurs de compétences et organismes de formation continue des acteurs de santé et former au moins 10 % des professionnels en activité

DNS

Le numérique en santé est intégré comme orientation prioritaire du DPC (orientation n°11) et fait l'objet d'une action nationale de formation 2023 de l'ANFH.





ACCÈS À LA SANTÉ

PRIORITÉ 11 Renforcer l'information des patients et des PS sur la santé et l'offre de santé dans les territoires

11-1. Une information sur la santé fiable, fédérée par Santé.fr

→ D'ici 2027 passer le cap des 30 millions de visiteurs uniques par an sur Santé.fr

DNS - ANS

37M de visiteurs depuis le mois de mars 2023.
+ 40% au cours des 6 derniers mois pour les pages "annuaire"
Les principaux contenus visités sont les cartographies sur l'offre de soin non programmé, sur l'antibiorésistance et le décryptage des fausses informations.
Pour 2023, le taux de satisfaction pour les contenus est de 73%.



11-2. Une offre de soins lisible

→ Dès 2024, enrichir l'information sur l'offre de santé sur Santé.fr notamment en indiquant où prendre rendez-vous auprès des acteurs de santé

DNS - ANS

Publication de l'annuaire sur l'accessibilité des cabinets, l'offre de rendez-vous pour Mon Bilan Prévention.
Travaux engagés avec les services de prise de rendez-vous pour répondre notamment aux exigences de la stratégie nationale en matière de prévention.



11-3. Faciliter l'accès médecin traitant

→ Dès 2024, intégrer dans le répertoire opérationnel des ressources (ROR) l'information sur les professionnels accueillant des nouveaux patients comme médecin traitant et les rendre visibles sur Santé.fr et puis après 2024 rendre accessible l'identité du médecin traitant d'une personne aux applications du catalogue de services de Mon espace santé selon les cas d'usages identifiés

DGOS - CNAM - DNS

Cadrage à lancer.





PRIORITÉ 12

Développer l'usage de la télésanté dans un cadre régulé et éthique

ACCÈS À LA SANTÉ

12-1. Télésanté en zones sous-denses

→ Atteindre 35 % de taux d'appropriation des téléconsultations par les médecins libéraux d'ici fin 2025

DGOS - CNAM - DNS

29% des médecins de ville font des téléconsultations avec leur patientèle.

Pour atteindre l'objectif, des actions sont mises en place :

- La Haute autorité de santé intégrera des réflexions sur ces pratiques dans ses recommandations
- Des fiches cas d'usage sont en cours de rédaction avec la Fédération des Spécialités Médicales
- Intégration de la téléconsultation dans la formation initiale et continue
- Intégration de la téléconsultation dans le ROR



12-2. Télésanté en appui aux parcours de santé prioritaires

→ Plus de 1 million de patients atteints d'une pathologie chronique bénéficient au moins d'un acte de télésanté dans leur parcours en 2025

DGOS - DNS - HAS

Fin 2023 ce sont 850 000 patients en ALD qui bénéficient d'une téléconsultation dans leur parcours de soins

(soit +50 000 patients en 1 an). Pour atteindre l'objectif, des actions sont mises en place :

- Généralisation de la télésurveillance
- Rédaction de fiches cas d'usage par la Fédération des Spécialités Médicales
- Prise en charge du télésoin pour de nouvelles professions : orthophonistes, orthoptistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeute, pharmaciens.



12-3. Outils télésanté de confiance

→ Publier d'ici fin 2023 un référentiel d'exigences applicables aux solutions de téléconsultation et référencer plus de 15 services de télésurveillance en vue de leur remboursement

ANS - HAS - CNAM - DNS

- Référentiel sectoriel des Sociétés de téléconsultation et Si de téléconsultation : disponible / en attente arrêté janvier 2024
- Parcours de certification : ouverture mi-décembre 2023 pour certification provisoire sur T1 2024 et certification définitive avant fin 2024 (pour tenir compte de la capacité des sociétés de téléconsultation à adapter leur SI)





PRIORITÉ 13

Promouvoir et articuler entre elles les plateformes numériques de régulation médicale et de prise en charge urgente

ACCÈS À LA SANTÉ

13-1. Service d'accès aux soins (SAS)

→ Généralisation de la plateforme SAS à au moins 90 % des départements d'ici fin 2023

DGOS - ANS - DNS

Fin 2023, 61 SAS seront lancés qui couvriront 79% de la population.
A fin novembre, 78% des SAS lancés utilisent la plateforme numérique pour orienter les patients.



13-2. Programme SI-SAMU

→ Financement d'ici fin 2024 de l'interopérabilité des LRM (15-15, 15-18) et déploiement du bandeau national (outil de visualisation et de priorisation des appels) dans 75 % des SAMU avant fin 2027

DGOS - ANS - DNS

Interopérabilités 15-15 et 15-18 : pilotes Q1 2024
Déploiement bandeau : 8 SAMU déployés et 7 d'ici fin 2024.
Audit DINUM pour identifier les pistes d'accélération du programme de modernisation des SI SAMU.



13-3. Lancement d'un groupe de travail du CNS sur les transports sanitaires

→ Lancement en 2026 d'un groupe de travail dans le cadre du CNS, pour poser un diagnostic et définir des orientations et actions concrètes

DNS

Travaux à cadrer





PRIORITÉ 14 Diffuser largement l'appli carte Vitale et l'Identité Nationale de Santé (INS)

ACCÈS À LA SANTÉ

14-1. Appli carte Vitale

→ Certification eIDAS substantiel de l'appli Carte vitale et ouverture à la France entière
l'activation de l'application fin 2025, avec un objectif d'avoir 20 millions d'utilisateurs en 2027

GIE SESAM-Vitale - CNAM - DSS - DNS

L'appli carte Vitale est déployée dans 8 départements.
Le déploiement devrait être progressivement étendu à de nouveaux départements en 2024,
avec une incitation des professionnels à s'équiper de lecteurs adaptés, pour une généralisation
et une qualification au niveau eIDAS substantiel prévue en 2025.



14-2. Identitovigilance et INS

→ Atteindre courant 2024 90 % d'INS qualifiées dans la file active des établissements,
notamment grâce à une meilleure synchronisation des bases SNGI et RFI

DNS - DGOS - CNAM - GIE SESAM-Vitale - ANS - DGS

La resynchronisation des bases RFI et SNGI a été lancée à l'été 2023.
Elle se fera progressivement jusqu'à fin 2024.
L'alimentation du DMP depuis les logiciels hospitaliers, qui nécessite une INS qualifiée,
est en progression constante.
Les établissements les plus avancés ont atteint des taux de qualification proche de 90%.





CADRE PROPICE

PRIORITÉ 15

Renforcer massivement la cyber dans les établissements, notre souveraineté sur l'hébergement et notre résilience face aux futures crises sanitaires

15-1. Programme CARE

→ Lancer mi-2023 le programme cyber accélération et résilience des établissements (CARE)

DNS - HFDS - DGOS
ARS/GRADeS - ANSSI - ANS

Lancement du programme financier qui sera annoncé par le Ministre mi-décembre, avec le domaine 1 sur les annuaires et l'exposition internet.

Le plan d'action CaRE sera également publié en décembre 2023.

Mise en ligne en septembre 2023 du catalogue des offres cyber régionales.

La publication des offres des centrales d'achat sur le domaine 1 est prévue tout début 2024.



15-2. Renforcement de la gouvernance sur la cyber

→ Renforcement au T1 2024 des critères numériques et cyber dans la certification HAS des établissements de santé, avec des visiteurs dédiés

HAS - DNS - DGOS - ANS

Lancement effectif des critères numériques dans la certification HAS des établissements avec intégration dans le manuel. Intégration dans les visites dès janvier 2024.

Recrutement de plus de 170 experts visiteurs numériques pour effectuer les visites.



15-3. Sensibilisation à la cyber et réalisation d'exercices

→ Au plus tard en 2027, tous les établissements réalisent un exercice de crise cyber annuel ou bi-annuel

DNS - ARS/GRADeS - DGOS ANS - DGCS CNSA

Avancement significatif en 2023 du nombre d'exercice de crise (1300 exercices réalisés ou planifiés à fin 2023).

Poursuite sur le premier semestre 2024 en priorité pour les établissements concernés par les sites des JO. Lancement des pilotes des exercices de crise régionaux fin 2023.



15-4. Renforcement et pérennisation des ressources numériques et cyber en établissement

→ Au plus tard en 2027, les établissements sanitaires consacrent en moyenne au moins 2 % de leur budget au numérique, dont 10 % sur la cybersécurité et les infrastructures, avec la mise en place d'un forfait numérique pérenne dans la tarification

DGOS - DNS

Intégration de la mesure du budget de l'établissement consacré au numérique dans les objectifs à atteindre du premier appel à financement CaRE. Communication dans les instances de DG d'établissements, à poursuivre. Discussion formelle sur le forfait numérique à lancer.



15-5. Renforcement de la souveraineté de l'hébergement des données de santé

→ En 2023, premier renforcement de la souveraineté de l'hébergement des données de santé (localisation et transparence), avant un nouveau renforcement prévu en 2027

DNS - ANS

Notification à l'UE du projet de référentiel HDS prévue en décembre 2023 pour publication début T2 2024.



15-6. Préparation aux futures crises

→ Avoir construit en 2024 un schéma directeur des systèmes d'information des crises sanitaires

DNS - CNAM - DGS - SPF

Constitution d'un pôle Santé publique et Situations sanitaires exceptionnelles. Recrutement de 2 personnes et détermination d'un plan de travail en co-construction pour le 1^{er} semestre 2024





CADRE PROPICE

PRIORITÉ 16

Systématiser la co-construction de référentiels d'exigences, secteur par secteur, en sécurisant la conformité des solutions utilisées par les acteurs de santé

16-1. Co-construire les référentiels

→ Publication des textes d'application sur la régulation du numérique en santé fin 2023

DNS - ANS - CNAM

- Projet de décret en Conseil d'Etat définissant la procédure de délivrance du certificat de conformité mentionné au I de l'article L.1470-6 du code de la santé publique :
Statut au 4/12 en relecture au Conseil d'Etat / 18/12 Examen du décret / Publication JO : début janvier 2024



16-2. Accompagner les entreprises du numérique en santé

→ S'être doté fin 2024 d'un répertoire unique des entreprises du numérique en santé et de leur solutions, pour leur simplifier leurs démarches auprès des pouvoirs publics et mieux les accompagner

ANS - GIE SESAM-Vitale

- Etude de cadrage du Répertoire Unique des Entreprises du Numérique en Santé et de leur solution avec l'ANS, le GIE Sesam-Vitale et le CNDA ainsi que la HAS : terminée en octobre 2023, périmètre, organisation entre les opérateurs,...
- < fin 2023 : Plan de travail détaillé pour mise en œuvre (expression de besoins détaillée, élaboration du MVP, pilote,...)



16-3. Faire respecter les référentiels

→ Mise en application en 2025 d'un régime de sanctions applicables aux entreprises du numérique en santé durablement en marge des référentiels opposables

ANS - CNAM - DNS

Construction du dispositif d'audits post référencement pour le SONS DPI et LGC : process, grille d'audit et identification de 3 pilotes.



16-4. Poursuivre le Ségur Numérique avec la vague 2

→ Lancement de la vague 2 Ségur Numérique (nouvelles professions, consultation du DMP, DRIM-M, etc.) fin 2023

DNS - ANS

Intenses travaux de concertation / co-construction avec les représentants de l'écosystème sur le périmètre sanitaire.

Dispositifs sur le point de paraître pour les périmètres Hôpital (DPI et PFI) et Imagerie (RIS et Drim-M).
Dispositifs du périmètre ville (Médecins, Officines, CD, SF, paramédicaux) à paraître au S1 2024.



16-5. Observatoire de la maturité des acteurs et ENS

→ Lancement fin 2023 de MaturiN (ESMS et H) et des restitutions dans l'observatoire de la e-santé, avec l'objectif d'embarquer 100 % des établissements en 2026

ANS - DGOS - DNS - CNAM - GIE SESAM-Vitale - ATIH

Fin 2023, le référentiel MaturiN-SMS est finalisé.
Déploiement sur oSIS V3 à sa sortie.
Les travaux MaturiN-H vont reprendre.
Sortie oSIS V3 prévue T1 2024.
Lancement de l'Observatoire Permanent de Sécurité des Systèmes d'information En Santé (OPSSIES), intégré dans le programme CaRE.





CADRE PROPICE

PRIORITÉ 17 **Attirer des talents numériques vers la santé**

17-1. Cartographie des métiers et des besoins

→ Publier fin 2024 un diagnostic sur les métiers du numérique dans la santé, au moins sur un premier périmètre des établissements

DNS - DGOS

Finalisation d'un diagnostic des métiers liés à la cyber en ES et ESMS par l'ANAP.

Lancement d'une étude sur les métiers liés au SI chez les industriels.



17-2. Grilles salariales du numérique en santé

→ Aligner avant fin 2023 la grille ingénieurs hospitaliers sur l'équivalent de la fonction publique d'État pour renforcer l'attractivité sur les postes numériques

DGOS - DNS

Travail en cours sur la grille salariale des ingénieurs hospitaliers.
Mise à jour de la grille DINUM pour les métiers du numérique en cours.



17-3. Talents du numérique, vous aimez la santé

→ Lancer en 2026 des actions de promotion des emplois du numérique en santé, avec les employeurs

DNS

Travaux à cadrer





CADRE PROPIEC

PRIORITÉ 18

Développer la recherche en santé numérique et en particulier l'utilisation secondaire des données de santé

18-1. Stratégie pour l'utilisation secondaire des données

→ Publier au S1 2024 une stratégie nationale sur la réutilisation et l'ouverture des données de santé

DREES - DNS - DGRI - DGE - PDS - CNAM

Une mission sur la réutilisation des données de santé a rendu son rapport qui viendra directement alimenter la future feuille de route pour l'usage secondaire des données de santé.



18-2. Entrepôts de données

→ Avoir financé 50 entrepôts de données hospitaliers fédérés au niveau régional et/ou connectés au niveau national avant 2027

DGOS - DREES - DNS - DGRI DGE - PDS
ATIH

A ce jour 54 partenaires pour 62 sites d'EDS sont financés via l'AAP Entrepôts de données de santé hospitaliers de France 2030 jusqu'en 2027. L'objectif est d'avoir modélisé les financements pérennes des EDS à partir des réflexions menées avec les lauréats.



18-3. Données de santé @UE

→ Avoir réussi le pilote du réseau d'entrepôts européens en 2025 autour de cinq cas d'usage

PDS

Lancé en octobre 2022, le projet se poursuivra jusqu'à fin 2024 et livrera d'ici là une version test de l'infrastructure européenne HealthData@EU ainsi que l'expérience des 5 cas d'usage transfrontaliers.

La PDS dirige le consortium de 17 partenaires issus de 9 pays sélectionnés par la Commission européenne.



18-4. Recherche et développement en santé numérique

→ Avoir financé plus de 300 projets de recherche et développement en santé numérique d'ici 2026

DNS - DGRI - DGE - AIS - DGOS DGS - DREES DMSMP

Financement de 156 projets de recherche et développement en santé numérique à date.

